

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

7 MARS 1951

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. L. O. Breithaupt.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous aimerions commencer aussi en temps que possible. Hier, à l'ajournement, nous étions à entendre le témoignage de M. Natleson. Plaît-il au Comité de continuer l'audition de son témoignage immédiatement? Il parlait des buts financiers de la compagnie. Si les membres sont de cet avis, je vais demander à M. Natleson de venir continuer sa déposition; ensuite les membres du Comité pourront l'interroger au sujet du financement.

M. Morris Natleson, de *Lehman Brothers* est rappelé:

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président. Hier, à la fin de la séance, je parlais des prix et des frais. Je pense qu'il serait bon de traiter très brièvement des prix et des frais qui intéressent les consommateurs.

Le prix du gaz sera d'abord déterminé par les frais de transport au marché et par le prix de vente en Alberta.

Tout dépendra des facteurs suivants: en premier lieu, le prix payé au producteur de gaz en Alberta. Ce prix est fixé par le gouvernement d'Alberta. Ainsi, ce que nous ferons, ce sera d'obtenir du producteur un engagement à long terme établissant un prix permis par la province. Je doute fort que nous puissions négocier un prix pour le gaz en tant que tel.

Le second facteur est le coût du pipe-line même. Les frais généraux du pipe-line comprennent les taux d'intérêt qu'il faut payer sur le capital. Cela déterminera le coût du transport du gaz par le pipe-line. Il y a aussi les frais liés à l'exploitation du pipe-line. Bien que ces frais paraissent énormes, ils sont légers en proportion de la quantité de gaz transportée.

Il y a donc en réalité trois facteurs qui détermineront le prix du gaz, si l'on suppose que le pipe-line fonctionne à pleine capacité; le coût initial du gaz, le coût du pipe-line et les frais d'entretien et de réparations, le paiement des intérêts et des autres frais relatifs au capital.

A première vue, le montant des frais qui peut être estimé sera relativement peu élevé en comparaison de la capacité totale de transport du pipe-line. La raison en est que notre gaz va pénétrer dans une région où, jusqu'à présent, on achetait le gaz à des prix relativement élevés ainsi que les autres combustibles à des prix comparativement moins élevés, de sorte que nous ne croyons pas qu'au début toute la production du pipe-line sera employée. En réalité, pour déterminer le prix auquel le gaz se vendra au début, nous prendrons le coût total du transport au marché et nous le diviserons par la quantité que nous pensons pouvoir vendre. Cela déterminera le prix initial et nous croyons que ce prix devra être moins élevé que celui des autres combustibles concurrentiels, même si la différence est légère.